



RAPPORT DE M. LE MAIRE PAUL LAROCQUE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19), il m'est agréable de vous dresser un bref portrait de la situation financière de la Ville de Bois-des-Filion de l'année 2015 et les perspectives pour l'année 2016 qui s'achève.

1. États financiers de l'année 2015

Le 9 mai 2016, les états financiers audités de l'année 2015 furent déposés en séance publique du conseil municipal et les résultats étaient les suivants :

Les revenus de fonctionnement et d'investissement de 15 591 629 \$ en 2015 étaient répartis comme suit :

Taxes.....	12 594 140 \$
Compensations tenant lieu de taxes	146 639 \$
Transferts.....	416 982 \$
Services rendus	1 033 444 \$
Imposition de droits	655 926 \$
Amendes et pénalités	566 874 \$
Intérêts	123 050 \$
Investissements.....	54 574 \$

Les charges totalisaient 15 484 736 \$, réparties comme suit :

Administration générale.....	1 941 395 \$
Sécurité publique	3 180 973 \$
Transport	1 583 746 \$
Hygiène du milieu	2 609 130 \$
Santé et bien-être	60 917 \$
Aménagement, urbanisme et développement .	650 216 \$
Loisirs et culture	2 308 212 \$
Frais de financement	574 077 \$
Amortissement des immobilisations	2 576 070 \$

L'excédent de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales a été de 106 893 \$. Après conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement en capital de la dette à long terme et affectations), l'excédent net pour l'année 2015 s'est établi à 867 552 \$. De ce montant, une somme de 489 938 \$ a été versée dans un fonds spécial constitué pour les travaux d'infrastructures.

2. Rapport de l'auditeur

L'audit des opérations financières de l'année 2015 a été confié à la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. Le rapport des auditeurs précise que nos états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. Programme d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018

Le programme des dépenses en immobilisations permet de prévoir les montants à investir pour l'acquisition et la construction d'actifs tels que les travaux d'infrastructures, la construction ou la rénovation de bâtiments, l'achat de véhicules et d'équipements. Ce document revêt une importance significative dans l'établissement des priorités de développement et la planification de leur réalisation.

Le programme triennal pour les années 2016-2017-2018 annonçait des investissements de 11 949 114 \$.

4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2016

Maintenant de façon rigoureuse notre politique de gestion serrée des dépenses et des revenus, il est à prévoir que nos opérations permettront de dégager un surplus pour l'année 2016. L'envergure exacte de ce surplus, le cas échéant, sera établie lors de l'audit des états financiers par notre firme d'auditeurs externes.

5. Orientations générales du budget 2017

Tous les services de la Ville ont été instruits de présenter des prévisions budgétaires à croissance limitée. Nous chercherons, pour le budget 2017, à obtenir un budget similaire à celui de 2016, en tenant compte évidemment de la croissance de la ville au chapitre de la construction résidentielle, commerciale et industrielle. Nous poursuivrons également nos efforts pour réaliser les activités prévues au plan *Vert l'Avenir*.

La priorité du conseil municipal, en dépit des importantes contraintes gouvernementales, demeure celle de scruter avec circonspection chaque dépense et réaliser des économies à même le budget actuel.

Le conseil veut systématiquement s'assurer de pouvoir offrir le plus haut niveau de services, aux moindres coûts possibles pour les contribuables dans une perspective de développement durable, de respect, de protection et de mise en valeur de notre environnement. De plus, à la lumière de notre politique familiale, des travaux de réaménagement de nos parcs et espaces verts sont prévus afin de procurer aux familles filionnoises des équipements renouvelés et sécuritaires. Nous maintiendrons aussi nos efforts pour l'obtention d'aides financières de la part des autres niveaux de gouvernement dans la réalisation de certains projets, comme c'est le cas pour le projet de reconstruction de notre bibliothèque municipale.

Somme toute, l'objectif de votre conseil municipal demeure le même, soit celui de maintenir un taux de taxes le plus bas possible en vous fournissant les services publics auxquels vous vous attendez de nous.

6. Orientations générales du programme triennal d'immobilisations pour le terme 2017-2018-2019

Le programme triennal d'immobilisations indique, à titre indicatif, les intentions de la Ville en matière d'investissements majeurs au cours des trois années à venir.

Le programme triennal pour les années 2017-2018-2019 prévoit la réalisation de certains projets majeurs pour la communauté filionoise :

- ☐ Finalisation du centre des loisirs (sous-sol)
- ☐ Reconstruction et modernisation de la bibliothèque municipale
- ☐ Travaux d'infrastructures dans le cadre de la phase III du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- ☐ Construction de la caserne incendie
- ☐ Travaux de réaménagement des berges Perron
- ☐ Réaménagement des accès et sorties du parc industriel en partenariat avec le ministère des Transports du Québec

De plus, la Ville de Bois-des-Filion arrimera certains projets à la réalisation des travaux éventuels de parachèvement de l'autoroute 19, et impliquant des travaux sur le boulevard Adolphe-Chapleau par le ministère des Transports du Québec.

7. Rémunération et allocation des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q.c. T-11.001) précise que le rapport du maire fasse mention des rémunérations et allocations de dépenses attribuées à chaque membre du conseil.

Pour l'année 2016 :

- ☐ le maire reçoit 31 680 \$, plus une allocation de 15 840 \$;
- ☐ les conseillers municipaux reçoivent 14 280 \$, plus une allocation de 7 140 \$;
- ☐ un représentant du conseil municipal qui siège à un comité de la Municipalité régionale de comté (MRC) reçoit 636,54 \$ mensuellement et une allocation de présence de 318,27 \$ par réunion. Il reçoit aussi une allocation de dépenses de 318,57 \$ mensuellement et de présence de 159,14 \$ par réunion ;
- ☐ le maire reçoit une allocation mensuelle de 1 909,62 \$ et une allocation de présence de 530,45 \$ par réunion, en guise de Préfet de la MRC Thérèse-De Blainville. Il reçoit une rémunération de 17 500 \$ pour son siège à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'une rémunération de 10 000 \$ pour son poste de président de la commission du transport et une allocation de présence de 500 \$ par réunion. Le mandat à la présidence de la commission du transport s'est terminé en juin 2016.

8. Liste des contrats

Je dépose également avec le présent rapport la liste des contrats de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$, relativement aux achats de biens et services depuis le dernier rapport jusqu'au 31 octobre 2016. Ces listes de contrats sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Conclusion

Je remercie les membres du conseil municipal et les gestionnaires pour le travail qu'ils abattent, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs de notre organisation.

Le budget de l'année 2017 et le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 seront adoptés lors d'une séance spéciale du conseil qui sera tenue le 12 décembre prochain.

Ce 31 octobre 2016

Le maire,

Paul Larocque

